

PARLEMENT EUROPÉEN

Groupe Communiste et Apparentés
(SF, Ind. sin.)

Luxembourg

MEMORANDUM
DU PARTI COMMUNISTE
FRANCAIS

SUR LE
DESARMEMENT

MAI 1978

OBJECTIFS ET METHODES D'UNE POLITIQUE FRANCAISE DE DESARMEMENT

Le Parti communiste français attache une extrême importance à la tenue et au déroulement de la session spéciale de l'ONU sur le désarmement qui s'est ouverte le 23 mai, ainsi qu'aux recommandations qui devraient y être formulées.

Bien que le danger d'une nouvelle guerre mondiale ait reculé et que des progrès substantiels aient été obtenus dans le domaine de la détente et de la coopération internationale, l'humanité n'en demeure pas moins aujourd'hui confrontée au redoutable problème de la course aux armements. Celle-ci se poursuit à un rythme sans précédent, conduisant à une incessante et fantastique accumulation de moyens d'extermination massive.

LA COURSE AUX ARMEMENTS MUTILE L'HOMME

Cet état de fait constitue une grave menace pour tous les peuples, car plus le temps passe, plus la maîtrise de cette course aux armements devient problématique. Il n'est de sécurité pour aucun pays dans la poursuite de l'escalade des armements. Au danger créé par l'accroissement des potentiels militaires existants, s'ajoute désormais celui de la prolifération et la dissémination des armes nucléaires.

Les perspectives d'un bond en avant quantitatif et qualitatif de l'arsenal d'armes de destruction massive - le projet de fabrication de la bombe à neutrons en est l'un des exemples - viennent encore augmenter les périls.

En même temps, la course aux armements, (dont le coût global dépasse 5 milliards de francs par jour) pèse d'un poids considérable sur les économies nationales au détriment de l'accroissement du bien-être des peuples. Elle prive de moyens considérables le développement du niveau de vie, de la santé, de l'éducation, de la culture et par là, même en temps de paix elle blesse et mutile l'homme. Elle s'accompagne d'un intense commerce d'armes qui exerce des "effets pervers" sur l'économie, présente des aspects profondément immoraux et augmente les risques de déclenchement de conflits armés.

Or, pour la première fois dans l'histoire, des possibilités existent aujourd'hui de freiner et d'arrêter la course aux armements, mieux : de réduire les armements. Si limités et si partiels qu'ils soient, de premiers pas ont été faits dans ce sens.

Il dépend de l'action de l'opinion internationale et de la volonté des Etats que l'on s'engage plus résolument dans cette voie.

UNE OCCASION A SAISIR POUR LA FRANCE

La session spéciale de l'ONU est donc particulièrement opportune. Sa tenue est l'expression de la volonté manifestée à travers le monde, d'hommes, de femmes, d'organisations et de gouvernements très divers, de voir mettre un terme à la menace et au gâchis que représente l'escalade des armements.

Elle doit être en particulier l'occasion pour la France, maintenue trop longtemps par les gouvernements successifs de notre pays à l'écart de la recherche des voies et moyens du désarmement, de combler le retard pris en ce domaine, de prendre des initiatives et de faire enfin des propositions concrètes, constructives, ayant pour objectif la limitation et la réduction quantitatives et qualitatives des armements.

Une politique française active et réaliste en matière de désarmement est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue un facteur de détente et de paix, donc de sécurité pour notre pays.

Une telle politique doit reposer sur la conviction que l'objectif de désarmement ne peut être atteint qu'à terme et suivant un processus complexe, mais qu'il faut résolument cheminer vers cet objectif : sur la nécessité de tenir compte des réalités, mais sur la volonté de ne pas se résigner à la dangereuse évolution actuelle des choses.

POUR L'INDEPENDANCE ET LA SECURITE

Le désarmement ne peut être l'affaire de décisions qui mettraient en question, dans le monde tel qu'il est, la sécurité d'un pays comme le nôtre. Tout désarmement unilatéral de la France est donc à exclure. Toute mesure proposée en vue de freiner et d'arrêter la course aux armements ou de réduire les armements doit tenir compte des équilibres existants et du respect de la sécurité égale pour tous. Elle doit également et impérieusement prévoir les mesures de contrôle correspondantes.

Toute mesure ou initiative doit être appréciée à la fois en fonction du pas en avant que sa mise en oeuvre représenterait sur la voie du désarmement et des conditions favorables qu'elle créerait à d'autres mesures ou initiatives allant dans le même sens.

C'est dans cet esprit que toute mesure, toute initiative, si minime soit-elle et quelle qu'en soit l'origine, doit être examinée sans préjugés et avec la plus grande attention - bien plus : doit être considérée comme méritant une exploration collective, susceptible de déboucher sur une négociation.

REFUS DE TOUT ALIGNEMENT

Pour que la France joue un rôle efficace en faveur du désarmement, tant au plan de l'initiative qu'au plan de l'intervention dans les instances internationales et auprès des Etats, elle doit adopter un comportement de pleine indépendance et de refus de tout alignement sur un bloc ou sur l'autre. Quelle que soit la place tenue dans le monde par les Etats Unis et l'Union Soviétique, en particulier du fait de la capacité de leur potentiel militaire, et si nécessaire que soit leur entente, on ne peut s'en remettre à ces deux grandes puissances pour régler dans l'intérêt des autres pays un problème qui concerne toutes les nations et l'avenir du monde. Une action résolument indépendante et constructive de la France en faveur de la détente et du désarmement introduirait à cet égard un élément nouveau de grande portée dans les relations internationales et réhausserait l'autorité de notre pays dans le monde.

Il existe aujourd'hui différentes instances internationales qui ont pour mission de traiter en permanence des questions de la cessation de la course aux armements et du désarmement. L'existence de telles instances ne signifie certes pas que leur fonctionnement ne puisse être modifié dans le sens d'une amélioration ou que ne puissent s'ajouter à ces formes existantes de nouvelles structures internationales de discussion? Il serait cependant contraire à la volonté de négocier le désarmement d'arguer des défauts de structures existantes pour proposer leur abandon ou refuser d'y participer.

La France doit donc participer sans plus attendre aux divers forums qui existent déjà, oeuvrer en leur sein à l'amélioration de leur activité et de leur fonctionnement. Cette attitude donnera plus de crédit aux propositions qu'elle pourrait éventuellement faire en vue de créer d'autres types de consultations permanentes ou ponctuelles. L'amélioration de l'activité des instances ne doit pas être une condition préalable à la mise en oeuvre d'une grande politique française d'initiatives de paix, encore moins un alibi à l'inaction en ce domaine.

Ce qui importe, ce qui est décisif : ce sont les propositions précises de mesures concrètes que la France se doit de formuler en vue de limiter et d'arrêter la course aux armements, de réduire les armements existants, d'ouvrir la voie au désarmement général et contrôlé

2. Participation de la France aux négociations en cours en vue d'un traité prohibant les expériences souterraines d'armes nucléaires.
3. Participation de la France aux négociations en vue d'un traité visant à l'interdiction des armes chimiques.
4. Participation de la France à la Conférence de Genève sur le désarmement, accompagnée de propositions visant à ce que la présidence et l'organisation de cette conférence ne soient plus du seul ressort des Etats-Unis et de l'Union Soviétique.
5. Participation de la France à la Conférence de Vienne sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale, pour contribuer à un accord permettant la réduction effective, équilibrée et contrôlée, de toutes les forces et de tous les armements - en particulier, dans une première étape, étrangers - stationnés dans cette zone, et cela dans des conditions de sécurité égale pour tous. La France devrait agir au sein de la Conférence de Vienne pour que celle-ci perde son caractère de négociations entre blocs.

INITIATIVES FRANCAISES

1. Soutien de la convocation d'une Conférence mondiale de l'ONU en 1979, chargée de prendre les décisions conformes aux recommandations de la session spéciale de l'ONU.
2. démarche de la France en vue de s'associer à l'accord américano-soviétique sur la prévention de la guerre nucléaire et appel à l'adhésion des autres puissances nucléaires.
3. Démarche de la France en vue de participer aux négociations SALT sur la limitation des armements stratégiques au moment requis par l'état de ces négociations.

PROPOSITIONS FRANCAISES

1. Proposition d'un traité interdisant la recherche, la mise au point et la production de toute nouvelle arme d'extermination massive, notamment la bombe à neutrons.
2. Proposition de réduction selon un taux uniforme des budgets militaires des pays membres permanents du Conseil de Sécurité, ainsi que des autres Etats disposant d'un potentiel économique et militaire important, dans l'esprit de la résolution adoptée en 1973 par l'Assemblée générale de l'ONU.

3. Proposition de négociations et soutien à toutes propositions visant au gel ou à la réduction équilibrée des forces, armements et budgets militaires, ainsi qu'à la création de zones dénucléarisées ou de zones sans bases militaires étrangères, dans des régions déterminées du globe.
4. Proposition de négociations et soutien à toutes initiatives visant à faire en particulier, de la Méditerranée une zone dénucléarisée, sans bases étrangères et où seraient limitées les flottes militaires des Etats-Unis et de l'Union Soviétique stationnées dans cette région - avec l'objectif de parvenir à leur retrait.
5. Proposition de renforcement de la réglementation contrôlée de l'exportation du matériel nucléaire pacifique afin qu'elle ne débouche pas sur une utilisation militaire.
6. Proposition visant à l'application scrupuleuse et systématique des mesures prévues par l'Acte final de la Conférence d'Helsinki pour renforcer la confiance mutuelle dans le domaine militaire (notifications préalable des manoeuvres, échanges d'observateurs etc ...)
7. Proposition visant à l'inclusion dans les meilleurs délais de l'ensemble des problèmes de la détente militaire dans les négociations sur la sécurité européenne.
8. Proposition d'une concertation internationale en vue de déterminer les moyens de l'exercice d'un contrôle efficace correspondant à chaque mesure de limitation ou de réduction des armements.

VENTE D'ARMES

1. Stricte réglementation, sous le contrôle du Parlement, des ventes d'armement à l'étranger.
2. Cessation immédiate par la France de toute vente d'armes et matériel de guerre aux gouvernements colonialistes, racistes et fascistes, et proposition d'une décision internationale de même nature.
3. Proposition d'une négociation sur les exportations d'armements conventionnels en vue de parvenir à leur réglementation internationale.

FONDS DU DESARMEMENT POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Proposition de création, dans le cadre de l'ONU, d'un fonds d'aide aux pays en développement, alimenté par une partie des ressources libérées par la réduction des budgets militaires.

Telles sont les mesures, initiatives et propositions - non limitatives ni exclusives - qui, selon le Parti Communiste Français, doivent être prises en compte pour l'élaboration d'une grande politique française de désarmement que le gouvernement de notre pays exposerait à la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies.